



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 3 septembre 2019 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M^{mes} et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Sylvie Ouellette, Jean-François Poulin et Jean-Yves Boulianne, sous la présidence du maire, M. Patrick Melchior, formant quorum. Étaient également présents M. Yves Deslongchamps, directeur général et M^{me} Marielle Benoit, greffière.

Avant la séance, les prix dans le cadre du concours floral sont remis aux récipiendaires et les nouveaux pompiers sont présentés aux citoyens.

Première période de questions

Trois des trente-trois personnes présentes s'expriment sur les sujets suivants :

- Démolition d'une résidence.
- Coûts du patinage artistique.
- Horaire du patinage artistique.
- Collecte du verre.
- Vitesse sur la rue Dollard.
- Ruches.

2019-410 Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les points suivants :

35. *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Ruches) - Avis de motion.*
36. *Adoption du premier projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Ruches).*
37. *Règlement sur le programme Rénovation Québec de subventions à la rénovation résidentielle de la Ville de Farnham - Programmation 2019-2020 - Avis de motion.*
38. *Dépôt du projet de Règlement sur le programme Rénovation Québec de subventions à la rénovation résidentielle de la Ville de Farnham - Programmation 2019-2020.*
39. Braille Tab - Spectacle bénéfique.
40. Chambre de commerce de Brome-Missisquoi - Aide financière.



Procès-verbaux

2019-411 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 5 août 2019

Document : Procès-verbal de la séance du 5 août 2019.

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance tenue le 5 août 2019 a été remise à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze heures avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la greffière soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance tenue le 5 août 2019.

QUE ledit procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Réglementation

2019-412 **Règlement décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives aux travaux d'entretien de la branche 1 de la rivière Sud-Ouest - Avis de motion**

Document : *Projet de Règlement décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives aux travaux d'entretien de la branche 1 de la rivière Sud-Ouest*, non daté.

M. Jean-François Poulin donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives aux travaux d'entretien de la branche 1 de la rivière Sud-Ouest* afin de répartir le coût de ces travaux aux bénéficiaires.

2019-413 **Dépôt du projet de Règlement décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives aux travaux d'entretien de la branche 1 de la rivière Sud-Ouest**

Document : *Projet de Règlement décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives aux travaux d'entretien de la branche 1 de la rivière Sud-Ouest*, non daté.

M. Jean-François Poulin dépose le projet de *Règlement décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives aux travaux d'entretien de la branche 1 de la rivière Sud-Ouest* lequel prévoit répartir le coût de ces travaux aux bénéficiaires.

2019-414 **Règlement modifiant le Règlement 453 adoptant le plan d'urbanisme de la Ville de Farnham - Avis de motion**

Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 453 adoptant le plan d'urbanisme de la Ville de Farnham*, non daté.

M^{me} Sylvie Ouellette donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement modifiant le Règlement 453 adoptant le plan d'urbanisme de la Ville de Farnham* afin de se conformer au schéma d'aménagement de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi.



2019-415 Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement 453 adoptant le plan d'urbanisme de la Ville de Farnham

Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 453 adoptant le plan d'urbanisme de la Ville de Farnham*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le projet de *Règlement modifiant le Règlement 453 adoptant le plan d'urbanisme de la Ville de Farnham* soit adopté suivant sa forme et teneur.

QUE les résolutions 2019-327 et 2019-328 soient abrogées à toutes fins que de droit.

2019-416 Adoption du Règlement 458-37 modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions diverses)

Document : *Règlement 458-37 modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions diverses)*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 2 juillet 2019;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 2 juillet 2019;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue le 5 août 2019;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté le 5 août 2019;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande n'a été reçue;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 458-37 modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions diverses)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2019-417 Adoption du Règlement 563 sur la gestion contractuelle

Document : *Règlement 563 sur la gestion contractuelle*, non daté.



CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 5 août 2019;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 5 août 2019;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 563 sur la gestion contractuelle* soit adopté suivant sa forme et teneur.

Direction générale et ressources humaines

2019-418 Fin de la période de probation de M. Jean-François Gervais

CONSIDÉRANT que M. Jean-François Gervais a été nommé lieutenant au Service de sécurité incendie le 3 juillet 2018;

CONSIDÉRANT que les dispositions de la convention collective indiquent que M. Gervais était soumis à une période de probation;

CONSIDÉRANT que cette période de probation est terminée;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de confirmer la nomination de M. Jean-François Gervais à titre de lieutenant au Service de sécurité incendie, rétroactivement au 3 juillet 2018.

2019-419 Embauche de pompiers

CONSIDÉRANT que cinq pompiers recrues ont terminé leur formation Pompier 1;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de procéder à l'embauche de M^{me} Marie-Claude Dupuis et MM. Alexandre Barabé, Martin Bergeron, Jonathan Fortier et Jean-Christophe Lussier à titre de pompier au Service de sécurité incendie.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

QUE la période de probation de M^{me} Dupuis et MM. Barabé, Bergeron, Fortier et Lussier débutera lors de leur première journée de travail à ce titre.

2019-420 Embauche d'un inspecteur des bâtiments

CONSIDÉRANT le départ de M. Ronald Sauriol;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin



ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'embaucher M. Keven Gemme au poste d'inspecteur des bâtiments à compter du 19 septembre 2019.

QUE la rémunération de M. Gemme sera celle du premier échelon de l'échelle salariale de ce poste.

QUE les autres conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

2019-421

Appui au Chemin de fer du centre du Maine & du Québec pour sa demande de financement au ministère des Transports du Québec

CONSIDÉRANT qu'en janvier 2018, une première table de travail concernant l'amélioration des infrastructures ferroviaires du corridor Montréal/Sherbrooke a été mise sur pied à l'initiative des principales Villes de ce corridor ferroviaire et en partenariat avec des entreprises privées;

CONSIDÉRANT que cette table avait, entre autres, comme objectif de soulever les principales problématiques liées aux opérations ferroviaires actuelles et d'identifier les intentions de chacune des Municipalités concernées afin de présenter une demande de subvention au Fonds national des corridors commerciaux du gouvernement fédéral;

CONSIDÉRANT qu'un projet de train de passagers entre Sherbrooke et Montréal est également déjà à l'étude depuis 2015 par Fondation trains de nuit et que cette liaison pourrait être un apport touristique important pour les régions administratives concernées;

CONSIDÉRANT l'urgence de procéder à une mise à niveau substantielle des infrastructures ferroviaires du corridor Saint-Jean-sur-Richelieu/Sherbrooke;

CONSIDÉRANT que la demande au Fonds national des corridors commerciaux vise principalement à moderniser les infrastructures ferroviaires pour améliorer la sécurité et faciliter le transport collectif et le transport de marchandises pour les entreprises;

CONSIDÉRANT que certaines Villes situées dans le corridor ferroviaire Saint-Jean-sur-Richelieu/Sherbrooke ou en périphérie, soient : Saint-Jean-sur-Richelieu, Farnham, Brigham, Bedford, Bromont, Cowansville, Sutton, Magog et Sherbrooke ainsi que les Municipalités régionales de comté de Brome-Missisquoi et de Memphrémagog ont chacune d'entre elles des enjeux qui concernent la fluidité logistique, et la sécurité ferroviaire;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle Alliance du corridor ferroviaire Estrie-Montérégie a été formée le 17 juillet 2019 pour mener à bien le projet de mise à niveau du corridor ferroviaire Saint-Jean-sur-Richelieu/Sherbrooke et de le rendre plus sécuritaire;

CONSIDÉRANT que le projet de mise à niveau permettra de pérenniser le lien ferroviaire, de maintenir et accroître le transport des marchandises, mais aussi d'y favoriser le transport de passager sur un corridor ou le train devient une alternative compétitive à l'automobile;

CONSIDÉRANT que la table de travail a identifié l'ensemble des enjeux problématiques existants devant être enrayés et qu'elle désire dorénavant travailler en partenariat avec l'entreprise Chemin de fer du centre du Maine & du Québec, propriétaire et exploitant de la voie ferroviaire, pour y arriver;



CONSIDÉRANT que seul le propriétaire de la voie ferroviaire peut effectuer une demande de financement aux divers programmes gouvernementaux portant sur les infrastructures ferroviaires;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'appuyer l'entreprise Chemin de fer du centre du Maine & du Québec dans toutes demandes de financement auprès des instances gouvernementales fédérales et provinciales visant à moderniser et à sécuriser les infrastructures et les opérations ferroviaires du corridor Saint-Jean-sur-Richelieu/Sherbrooke.

QUE demande soit faite au ministère des Transports du Québec de réserver des fonds à Chemin de fer du centre du Maine & du Québec permettant de réaliser une étude financière exhaustive et de faisabilité afin d'optimiser les infrastructures ferroviaires nécessaires au transport de marchandises par conteneurs, en vrac et au transport de personnes.

Finances municipales

2019-422 Fonds de développement de l'offre touristique des Cantons-de-l'Est

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 15 août 2019.

CONSIDÉRANT que le circuit patrimonial de la Ville de Farnham doit être refait;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière au programme Fonds de développement de l'offre touristique des Cantons-de-l'Est et, à cet effet, mandate la trésorière, M^{me} Julie Laguë à signer ladite demande.

QUE, si une entente est nécessaire, le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham ces documents.

2019-423 Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a pris connaissance du guide relatif au programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau et pour recevoir le versement de cette aide financière;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin



ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière au programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau et à cet effet mandate la firme Tetra Tech pour préparer et transmettre cette demande, ainsi que tout document requis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et d'en assurer le suivi requis.

QUE la Ville de Farnham s'engage :

- À respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.
- À être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elles soient de nature contractuelles, délictuelles ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau.
- À réaliser les travaux selon les modalités du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux.
- À assumer tous les coûts non admissibles au programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements.
- À payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus.

QUE cette demande est la Phase 1 du projet de remplacement du réseau de conduites principales de ce secteur, dont le coût total est évalué à environ 18 000 000 \$.

2019-424

Programme de la taxe sur l'essence et contribution du Québec

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la Ville de Farnham approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux numéro 1 jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.



QUE la Ville de Farnham s'engage à :

- Respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.
- Être seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et contribution du Québec 2019-2023.
- Atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.
- Informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Ville de Farnham atteste par la présente résolution que la programmation de travaux numéro 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles.

2019-425

Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes

Document : Liste des immeubles en défaut de paiement de taxes au 3 septembre 2019.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'ordonner la mise en vente pour défaut de paiement de taxes des immeubles ci-dessous :

Matricule	Propriétaire(s)	Immeuble Visé
4417-40-9473	Guy Poulin	Lot 4 446 464 du cadastre du Québec - Chemin Yamaska
4417-50-2217	Guy Poulin	Lot 4 446 465 du cadastre du Québec - Chemin Yamaska
4417-60-4738	Guy Poulin	Lots 4 446 449 et 4 446 450 du cadastre du Québec - Chemin Yamaska
4517-71-3664	Guy Poulin	Lot 4 447 892 du cadastre du Québec - Rue des Marguerites Est
4517-71-5759	Guy Poulin	Lot 4 447 893 du cadastre du Québec - Rue des Marguerites Est
4416-84-5829	Les Placements Guy R. Poulin inc.	550-552, rue Principale Ouest
4517-80-6065	Les Placements Guy R. Poulin inc.	Lot 4 446 646 du cadastre du Québec - Rue des Marguerites Est
4616-10-4113	Les Placements Guy R. Poulin inc.	561-567, rue Principale Est
4615-28-2187	Manon Bissonnette	336, rue Bérard



VILLE DE FARNHAM
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2019

Matricule	Propriétaire(s)	Immeuble Visé
4615-39-8919	Normand Robert	780-786, rue Principale Est
4615-49-0109	Normand Robert	790, rue Principale Est
4616-58-2429	Le Centre de l'auto Poulin	1144, rue Saint-Paul
5211-67-8685-014	Philippe Kennes	160, rue des Mélèzes
4612-73-9757-037	Pierre Falcon	100, rue de Barcelone
4615-38-0176	9151-2020 Québec inc.	720, rue Principale Est
4612-73-9757-034	Raymond Hébert	20, rue de Tolède
4814-34-1204	Annic Choinière et Martin Roy	1884, route 104
4616-12-3148	Alain Paquette	613-615, rue Saint-Paul
4415-74-6137	Josée Leblanc et Nicholas Marcoux	192, rue Marchesseault
4516-42-5059	Stéphane Normandin	529, rue Saint-Alfred
4616-47-0710	Placements Guy R. Poulin inc.	685, rue Ménard
4616-47-9140	Placements Guy R. Poulin inc.	Lot 4 447 410 du cadastre du Québec - Rue Saint-Paul
4616-58-8042	Placements Guy R. Poulin inc.	1164, rue Saint-Paul
4616-58-8163	Placements Guy R. Poulin inc.	Lot 5 114 641 du cadastre du Québec - Rue Saint-Paul
4515-76-0940	Claude Gagné	71, rue Saint-André Nord
4612-73-9757-005	Beauchemin, Sylvie	10, rue de Barcelone
4615-11-8921	Valérie Berlangieri Mateusz Syska	55, rue des Cerisiers
4612-73-9757-003	Réal Borgia	40, rue de Barcelone
4516-66-0888	Bobby Huneault	19-21, rue Yamaska Est
4514-13-7795	Sara Laguë Nadir Natan Mendez Rodriguez	1030-1032, rue Jacques- Cartier Sud
4715-51-8041	Guillaume Martin	43, chemin de la Rive-Sud
4615-19-0841	Paul-André Beauregard	355-357, rue Saint-Jean
4513-36-6112	Marc Le Guerrier	208, rue des Cerfs
4516-95-1864	Chloé-Emma Naud Van Gennip	844-848, rue Saint-Bruno
4714-59-5117	Marie-Thérèse Gagnon	1859, rue Principale Est
4515-99-2012	Adrenalinemontreal inc.	401, rue Saint-Joseph
4420-41-6607	Catherine Léger Desfonds Jean-Michel Cadieux	1664, chemin Yamaska
4515-86-9400	9363-4400 Québec inc.	72, rue du Pacifique
4615-19-0157	Jean-Jacques Savard	369-371, rue Saint-Jean
4516-81-3288	Centre Santé Euro Spa inc.	277-279, rue Principale Est
4516-71-6269	9379-3644 Québec inc.	236-240, rue Principale Est
4517-80-8060	Maxime Parent	200, rue des Marguerites Est

QUE la greffière soit chargée d'aviser les propriétaires de ces immeubles de la date et du lieu de la vente.

QUE la trésorière ou le directeur général soit autorisé, afin de protéger la créance de la Ville, à enchérir pour et au nom de la Ville de Farnham, conformément à la loi et à acquérir, si nécessaire, les immeubles à être vendus lors de cette vente pour défaut de paiement de taxes.



2019-426 Transferts budgétaires

Document : Dossier de la trésorière daté du 5 août 2019.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser les transferts budgétaires suivants :

Objet	De	À	Montant
Parc informatique et prise d'eau principale	22-220-00-723	02-130-00-414	15 600 \$
	22-220-00-723	02-412-00-522	14 600 \$
	01-211-10-000	02-412-00-522	2 000 \$

2019-427 Comptes à payer et état des revenus et dépenses au 29 août 2019

Documents : Listes de chèques et état des revenus et dépenses au 29 août 2019.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 849 189,50 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 468 888,37 \$.

QUE l'état des revenus et dépenses au 29 août 2019 soit approuvé.

2019-428 Travaux de vidange des fosses septiques - Paiement 2

Document : Dossier de la directrice du Service de planification et d'aménagement du territoire daté du 15 juillet 2019.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 2 des travaux de vidange des fosses septiques à la compagnie Enviro⁵ au montant de 34 021,10 \$ incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-451-20-446.

2019-429 Travaux de vidange des fosses septiques - Paiement 3

Document : Dossier de la directrice du Service de planification et d'aménagement du territoire daté du 26 août 2019.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 3 des travaux de vidange des fosses septiques à la compagnie Enviro⁵ au montant de 10 051,69 \$ incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-451-20-446.



2019-430 Entrée Chez Soi - Aide financière

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 30 juillet 2019.

CONSIDÉRANT que Entrée Chez Soi est un organisme à but non lucratif;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers, à titre d'aide financière, que les employés du Service des travaux publics fassent l'installation de l'affiche de l'organisme sur leur immeuble du 525, rue Saint-Édouard.

QUE le directeur du Service des travaux publics jugera à quel moment ces travaux seront réalisés, en fonction des obligations municipales à rencontrer.

M. Patrick Melchior déclare son apparence de conflit d'intérêt. Il se retire et s'abstient de prendre part aux délibérations et de voter sur la prochaine décision. M. Jean-François Poulin préside la séance.

2019-431 Ansanm Québec-Haïti - Aide financière

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 2 août 2019.

CONSIDÉRANT que Ansanm Québec-Haïti est un organisme à but non lucratif;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accorder une aide financière de 200 \$ à l'organisme Ansanm Québec-Haïti pour leur dîner créole du 8 septembre 2019.

QUE cette somme sera versée après la tenue de l'événement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

M. Patrick Melchior revient et reprend son siège.

2019-432 Club Optimiste de Farnham inc. - Aide financière

Document : Formulaire de demande d'aide financière non daté.

CONSIDÉRANT que le Club Optimiste de Farnham inc. est un organisme à but non lucratif;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accorder une aide financière de 500 \$ au Club Optimiste de Farnham inc. pour l'organisation d'une course au printemps 2020.

QUE cette somme sera versée après la tenue de l'événement.

QU'une demande devra être présentée pour l'édition d'automne 2020, après la tenue de celle du printemps 2020.



QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2019-433 Programme d'infrastructures municipales d'eau

CONSIDÉRANT qu'aucune demande n'a été présentée en vertu de ce Programme;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'abroger la résolution 2018-482 à toutes fins que de droit.

Planification et aménagement du territoire

2019-434 Carré Saint-André - Réception provisoire

Document : Dossier de la directrice du Service de planification et d'aménagement du territoire daté du 26 août 2019.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer la réception provisoire des travaux d'infrastructures de la rue Longtin du projet Carré Saint-André en date du 26 août 2019.

QUE la délivrance de permis de construction soit autorisée pour les lots 5 845 755 à 5 845 757 et 5 845 759 à 5 845 763 du cadastre du Québec.

QUE 50 % de la garantie financière déposée par le promoteur lors de la signature de l'entente soit libérée.

QUE les travaux et ouvrages énumérés à la liste des déficiences déposée par la firme St-Georges structures et civil datée du 23 août 2019, devront être complétés avant la réception finale des travaux.

2019-435 Demande de permis - Projet domiciliaire - Rue Collins

Document : Résolution CCU-190821-4 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 21 août 2019.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin d'implanter un projet comprenant trois immeubles de six logements chacun sur des lots projetés au nord de la rue Collins;

CONSIDÉRANT que les bâtiments projetés dans la seconde phase du projet sont les mêmes que ceux dans la première phase;

CONSIDÉRANT que la volumétrie des bâtiments projetés s'harmonise bien avec le cadre bâti existant;

CONSIDÉRANT que l'implantation des bâtiments proposée vient créer un tout harmonieux avec les bâtiments projetés dans la première phase du projet;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette



ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande de prolongement de la rue Collins sur le lot 4 354 085 du cadastre du Québec permettant la construction de bâtiments sur les lots 6 275 942, 6 275 943 et 6 275 944 du cadastre du Québec de ce projet, aux conditions suivantes :

- Que les propriétaires des lots 6 275 942, 6 275 943 et 6 275 944 du cadastre du Québec déposent une offre d'achat pour la portion de lot sur laquelle les bâtiments projetés empiètent et qui appartient actuellement à la Ville de Farnham (Partie du lot 4 354 085 du cadastre de la Ville de Farnham).
- Que les requérants s'assurent de la conformité du projet au niveau régional, en déposant une demande de permis de débit de pointe. Advenant le cas où la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi exigerait des aménagements supplémentaires au projet, ceux-ci devront être présentés à nouveau au Comité consultatif d'urbanisme pour recommandation.
- Que les promoteurs obtiennent les certificats d'autorisation nécessaires à leur projet auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.
- Que le *Règlement 562 sur les ententes relatives à des travaux municipaux* soit approuvé par la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi et entré en vigueur car leur projet y sera assujéti.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

2019-436

Demande de certificat d'autorisation - 360, rue Principale Est

Document : Résolution CCU-190821-9 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 21 août 2019.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin d'aménager une terrasse commerciale en façade avant du commerce Surplus Animalier;

CONSIDÉRANT que la terrasse aménagée amène de la vitalité sur la rue Principale Est;

CONSIDÉRANT que le mobilier amovible permet une flexibilité dans l'aménagement de la terrasse;

CONSIDÉRANT que le projet d'aménagement propose l'intégration de plantations;

CONSIDÉRANT que la terrasse sera utilisée dans le cadre du café canin, complémentaire à la fonction principale d'animalerie;

CONSIDÉRANT que la terrasse est située à une intersection où la visibilité est déjà réduite;

CONSIDÉRANT que la terrasse est située sur l'artère principale du centre-ville, soit la rue Principale Est;



CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du certificat d'autorisation pour l'aménagement d'une terrasse commerciale sur l'immeuble du 360, rue Principale Est, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, aux conditions suivantes :

- Qu'un écran visuel soit aménagé afin de créer un effet d'intimité pour les usagers de la terrasse.
- Que cet écran visuel soit aménagé du côté intérieur de la terrasse.
- Que cet écran visuel ne vienne pas obstruer la visibilité des automobilistes.

2019-437 Demande de permis - 920, rue Saint-Paul

Document : Résolution CCU-190821-5 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 21 août 2019.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de modifier la résolution 2016-309, qui visait la réfection de la galerie avant de la propriété;

CONSIDÉRANT que l'escalier approuvé par la précédente résolution devait conserver sa largeur originale;

CONSIDÉRANT qu'un escalier d'une largeur de 1,07 m a été construit sans que le permis ne soit modifié;

CONSIDÉRANT que les travaux effectués s'harmonisent moins bien au bâtiment que les travaux projetés;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de refuser la demande de modification du permis de rénovation laquelle consiste à permettre la construction d'un escalier d'une largeur de 1,07 m sur le bâtiment du 920, rue Saint-Paul, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

QUE l'escalier en place devra être élargi, de manière à retrouver sa largeur originale. Les deux portions de garde-corps présentes de part et d'autre de l'escalier actuel soient retirées et que l'escalier occupe l'espace entier entre les deux poteaux.

QUE les mains courantes dudit escalier devront être de couleur blanche.

QUE le soffite de la galerie devra être terminé de façon à ce que l'on ne puisse voir la structure de la toiture.

2019-438 Demande de permis - 311, rue Yamaska Est

Document : Résolution CCU-190821-6 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 21 août 2019.



CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de remplacer le revêtement extérieur et les ouvertures en façade avant du bâtiment;

CONSIDÉRANT que les travaux effectués représentent une amélioration marquée du bâtiment;

CONSIDÉRANT que les travaux effectués s'harmonisent avec le style architectural des bâtiments environnants;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour installer un nouveau revêtement extérieur de type Canoxel en façade avant de couleur bleu-gris acier, de peindre les autres façades du bâtiment de la même couleur et d'installer une nouvelle porte et de nouvelles fenêtres en façade avant du bâtiment sis au 311, rue Yamaska Est en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

2019-439 Demande de permis - 90, rue de la Visitation Ouest

Document : Résolution CCU-190821-7 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 21 août 2019.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de remplacer deux fenêtres et une porte en façade avant du bâtiment;

CONSIDÉRANT que les ouvertures actuelles ne sont plus assez étanches;

CONSIDÉRANT que les modèles d'ouvertures sélectionnés s'harmonisent bien avec le style du bâtiment;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour remplacer deux fenêtres et une porte en façade avant du bâtiment sis au 90, rue de la Visitation Ouest en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

2019-440 Demande de permis - 448, rue Saint-Pierre

Document : Résolution CCU-190821-8 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 21 août 2019.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de remplacer les ouvertures sur les façades avant et latérale gauche et pour rénover la galerie avant;

CONSIDÉRANT que les travaux projetés représentent une amélioration du bâtiment;

CONSIDÉRANT que les travaux s'harmonisent bien avec l'aspect du bâtiment;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;



Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour remplacer deux portes et trois fenêtres en façades avant et latérale gauche, et rénover la galerie avant du bâtiment sis au 448, rue Saint-Pierre en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, à la condition que les cadrages des ouvertures soient peints de couleur blanche.

2019-441 Demande de permis - 254, boulevard de Normandie Nord

Document : Résolution CCU-190821-10 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 21 août 2019.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de remplacer une porte et une fenêtre en façade avant du bâtiment;

CONSIDÉRANT que les ouvertures projetées respectent l'authenticité du bâtiment;

CONSIDÉRANT que les dimensions de la fenêtre resteront les mêmes;

CONSIDÉRANT que l'ajout d'une portion latérale à la porte ajoute au cachet de l'entrée principale du bâtiment;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour remplacer une fenêtre et une porte en façade avant du bâtiment du bâtiment sis au 254, boulevard de Normandie Nord en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

2019-442 Demande de permis - 788, boulevard Kirk

Document : Résolution CCU-190821-11 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 21 août 2019.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de remplacer une porte et de rénover la galerie en façade avant du bâtiment;

CONSIDÉRANT que les travaux projetés respectent l'authenticité du bâtiment;

CONSIDÉRANT que les travaux représentent une amélioration de l'aspect du bâtiment;

CONSIDÉRANT que la jupe de la galerie sera de couleur blanche;

CONSIDÉRANT que plusieurs propriétés dans le quartier ont amené les mêmes modifications à leur galerie avant;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette



ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour remplacer la porte en façade avant et transformer la galerie avant en galerie couverte du bâtiment sis au 788, boulevard Kirk en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, à la condition que les garde-corps, mains courantes et poteaux soient peints de couleur blanche.

Loisirs, culture et tourisme

2019-443 Farnham s'active

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 12 août 2019.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser la tenue de l'activité Farnham s'active le 21 septembre prochain au parc Israël-Larochelle, ainsi que les parcours de vélo et de course/marche.

Ajouts

2019-444 *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Ruches) - Avis de motion*

Document : Projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Ruches)*, non daté.

M. Daniel Campbell donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Ruches)* afin de retirer la disposition concernant les ruches.

2019-445 *Adoption du premier projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Ruches)*

Document : Projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Ruches)*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le premier projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Ruches)* soit adopté suivant sa forme et teneur.



2019-446 *Règlement sur le programme Rénovation Québec de subventions à la rénovation résidentielle de la Ville de Farnham - Programmation 2019-2020 - Avis de motion*

Document : *Projet de Règlement sur le programme Rénovation Québec de subventions à la rénovation résidentielle de la Ville de Farnham - Programmation 2019-2020*, non daté.

M. Jean-François Poulin donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement sur le programme Rénovation Québec de subventions à la rénovation résidentielle de la Ville de Farnham - Programmation 2019-2020* afin d'accorder des aides financières dans le cadre de ce Programme.

2019-447 *Dépôt du projet de Règlement sur le programme Rénovation Québec de subventions à la rénovation résidentielle de la Ville de Farnham - Programmation 2019-2020*

Document : *Projet de Règlement sur le programme Rénovation Québec de subventions à la rénovation résidentielle de la Ville de Farnham - Programmation 2019-2020*, non daté.

M. Jean-François Poulin dépose le projet de *Règlement sur le programme Rénovation Québec de subventions à la rénovation résidentielle de la Ville de Farnham - Programmation 2019-2020* lequel prévoit l'octroi d'aides financières dans le cadre de ce Programme.

2019-448 **Braille Tab - Spectacle bénéfique**

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 30 juillet 2019.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'acheter deux billets réguliers pour le spectacle bénéfique du 23 octobre 2019 de l'organisme Braille Tab.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-310.

2019-449 **Chambre de commerce de Brome-Missisquoi - Aide financière**

CONSIDÉRANT que cinq nouveaux membres de Farnham se sont inscrits à la Chambre de commerce de Brome-Missisquoi depuis janvier 2019;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accorder une aide financière supplémentaire de 250 \$ à la Chambre de commerce de Brome-Missisquoi pour leurs activités 2019.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

Seconde période de questions

Trois des trente personnes présentes s'expriment sur les sujets suivants :

- Activités du Centre d'action bénévole de Farnham.
- 50^e anniversaire du Club de patinage artistique de Farnham.



- Remerciements de la porte-parole de la Fondation du maire.
- Horaire du patinage de vitesse.
- Félicitations pour les spectacles en plein air.
- Lieu de rencontres pour les artistes.

Informations des conseillers

Le maire cède la parole aux conseillers, lesquels s'expriment sur les sujets suivants :

- | | |
|----------------------|--|
| Nathalie Dépeault | <ul style="list-style-type: none">• Journée des aînées le 26 septembre de 13 h à 16 h au marché public de la Station Gourmande, activité gratuite. |
| Daniel Campbell | <ul style="list-style-type: none">• Ouverture de l'aréna aujourd'hui.• Compétition de tir au pigeons d'argile le 8 septembre au Club de chasse, pêche et tir de Farnham.• Farnham s'active le 21 septembre.• Opti-Course le 28 septembre.• Remerciements aux parents et bénévoles pour leur engagement auprès des enfants. |
| Sylvie Ouellette | <ul style="list-style-type: none">• Combat des chefs le 7 septembre à 11 h au marché de la Station Gourmande, cinq maires seront présents. |
| Jean-François Poulin | <ul style="list-style-type: none">• Donne des explications sur son absence des derniers mois. |
| Jean-Yves Boulianne | <ul style="list-style-type: none">• Don de compost au garage municipal le 14 septembre de 9 h à midi. |

La séance est levée à 19 h 56.

Marielle Benoit, OMA
Greffière

Patrick Melchior
Maire